

Décrète :

Article premier : Est ratifié l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Bénin dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2010

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères  
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION**

**Décret n° 2010-832 du 31 décembre 2010**

portant ratification de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Congo et de le Gouvernement de la République du Bénin

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-2010 du 30 décembre 2010 autorisant la ratification de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Bénin ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,